

Quoiqu'il en soit, la contribution de M. KADDACHE pose quelques jalons pour l'étude délicate et qui reste à faire de l'attitude du parti communiste vis à vis de la question nationale algérienne.

L'entreprise de la Section d'Histoire de la Faculté des Lettres d'Alger doit être poursuivie et nous ne doutons pas que la **Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb** réussisse à donner des travaux de très haute qualité et à acquérir une notoriété internationale.

Claude COLLOT.

Louis-Jean DUCLOS, Jean DUVIGNAUD, Jean LECA : Les Nationalismes Maghrébins, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques C.E.R.I., Etudes Maghrébines, n° 7, juillet 1966, 98 p.

Le Centre d'Etudes des Relations Internationales de la Fondation Nationale des Sciences Politiques à Paris consacre depuis une date récente une partie de ses travaux de recherches à l'évolution économique, politique et sociale des pays du Maghreb. La dernière étude qu'il a publiée dans la série « **Etudes Maghrébines** » porte sur les « **Nationalismes Maghrébins** » et résulte d'une triple contribution d'universitaires spécialisés dans les problèmes socio-politiques du Maghreb : MM. Louis-Jean DUCLOS chercheur au Centre, Jean DUVIGNAUD de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tours, Jean LECA de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques d'Alger.

Historiens, politologues, sociologues et juristes se sont appliqués jusqu'à présent à définir le phénomène « nationalisme » pour essayer, à partir de ses éléments constitutifs d'analyser son rôle dans les sociétés politiques, voire de déterminer l'orientation de celles-ci ainsi que l'idéologie qui les anime. C'est dire qu'entre l'analyse pure et le jugement la frontière est ténue. Elle traduit les multiples écueils à éviter pour cerner une notion complexe toujours sujette à controverse surtout dans les exemples de nationalisme, de décolonisation ou les méthodes d'appréhension se heurtent, ainsi que le note en introduction Louis-Jean DUCLOS à une « réalité fragile, fuyante et multiple ». A cet égard, les méthodes d'approche adoptées par les trois auteurs sont intéressantes dans la mesure où la réflexion s'appuie sur l'observation des sociétés étudiées et s'enrichit de l'expérience qu'ils ont eue au contact de celles-ci, « expérience singulièrement tonique pour le sociologue que d'affronter les problèmes posés par les changements de structure des sociétés décolonisées » selon J. DUVIGNAUD (**Introduction à la Sociologie**, p. 139).

Louis-Jean DUCLOS (« Réflexions sur le nationalisme marocain ») et Jean DUVIGNAUD (« Esquisse d'une sociologie du nationalisme

tunisien ») ont d'abord présenté une fresque historique dessinée à grands traits pour suivre l'évolution du nationalisme avant et après la restauration de la souveraineté politique dans ces deux pays.

L'un et l'autre, en se penchant sur la tradition historique du Maroc et de la Tunisie, nous livrent des conclusions dont la différence, pour n'être pas radicale n'en est pas moins sensible. A propos du Maroc L.J. DUCLOS considère qu'en « dépit des disparités qui n'ont cessé d'affecter les modes d'expression et le contenu même du nationalisme marocain il est difficile de nier qu'il ait été un phénomène global » (p. 43) tandis que J. DUVIGNAUD trouve « qu'il est impossible de parler d'un nationalisme tunisien avant la période coloniale... où l'agrégat incohérent de groupements d'amplitude différente ne parvient pas à constituer un tout, à plus forte raison à se définir par sa fonction ou son rôle dans une production au surcroît inexistante » (p. 87).

Dans la phase culminante du nationalisme les deux auteurs s'accordent à reconnaître des thèmes communs d'identification sauf à en faire dériver d'autres ou à en privilégier certains pour tenir compte de situations particulières. Dans un cas, la « Monarchie » apparaît comme un facteur de consolidation, dans l'autre, la personnalité du leader du Néo-Destour. Lorsque L.J. DUCLOS qualifie le nationalisme marocain « d'affectif, idéologique, voire symbolique » il ne s'écarte pas des trois thèmes généraux retenus par J. DUVIGNAUD : « l'enracinement », « la parole... instrument de pénétration et d'action », « l'idéologie ». Cette démarche témoigne de ce qu'elle doit à une certaine approche d'une sociologie de la décolonisation exprimée par exemple dans les livres du Professeur au Collège de France, J. BERQUE. Les réflexions de L.J. DUCLOS sur « la primauté du signe » et le rôle attribué au verbe « élément fondamental du nationalisme arabe » ainsi que celles de J. DUVIGNAUD ne manquent pas de faire penser aux développements de J. BERQUE, analyste de la décolonisation. Ce dernier, lors d'une conférence donnée à Alger en Mars 1965 a pu dire : « Un langage n'est pas seulement un moyen de communication comme on le croit communément, mais aussi et peut-être surtout, un moyen de suscitation ». (Interview à la Revue « Novembre » n° Mars-Avril 1965).

L'étude que Jean LECA consacre au nationalisme algérien s'attache à une période récente, celle qui succède à l'indépendance et s'organise surtout en fonction de l'aspect idéologique. Sans doute, faut-il y reconnaître les traits caractéristiques d'une approche plus juridique que sociologique et un souci majeur de classification. L'auteur discerne deux variantes dans le nationalisme algérien, depuis l'indépendance. Le premier, jusqu'en Juin 1965 et qualifié d'« impur » ou « dévié » par suite des facteurs internes et externes énumérés par l'auteur qui l'altèrent. Dans le nationalisme qui lui succède, l'auteur reconnaît une rupture qui contribue à la rendre « pur » ou « classique », mais dans cette contraction il y aurait également des signes réurgents comme, par exemple la réaffirmation de l'« Unité nationale », « de la moralité nationale », de « l'importance de la tradition historique », etc. De

cette dernière valeur évoquée et rattachée à l'arabisme qui inspire les nationalismes maghrébins, l'auteur tire un des fondements essentiels de la « spécificité » du socialisme algérien qui « prolonge » et cristallise le nationalisme au lieu de le « dépasser » pour le réduire.

L'époque limitée choisie par l'auteur, son appréciation du poids et du rôle de cette « tradition hisporique » nous paraissent de nature à distinguer son approche de celles de MM. DUCLOS et DUVIGNAUD.

Abbès ABERKANE.

BULLETIN **MAGHREB**, (La Documentation Française) ; année 1966.

Le Bulletin **Maghreb** demeure en 1966 caractérisé par l'extrême richesse des sujets abordés, qui vont de « connaissance et étude du Maghreb aux Etats-Unis » (n° 16, p. 39) au « premier festival des arts populaires d'Alger » (n° 18, p. 14), consécration de son caractère interdisciplinaire.

Mais il convient, dans le cadre de ce compte rendu, de signaler particulièrement à l'attention des juristes (et des autres) la trilogie d'études consacrées aux **systèmes judiciaires marocains** (n° 15, p. 31), **algérien** (n° 16, p. 44) et **tunisien** (n° 17, p. 26). Les mises au point, d'une grande rigueur, permettent de présenter quelques remarques concernant tant la réorganisation de l'appareil judiciaire que l'exercice de la justice dans le Maghreb indépendant.

I. — S'agissant, d'abord, des **problèmes de structures**, on s'aperçoit ainsi qu'en dépit des analogies évidentes des résultats atteints, la réforme algérienne de l'organisation judiciaire est celle qui marque, tout en restant la moins brutale dans sa mise en œuvre, la rupture la plus radicale avec l'ancien ordre de choses.

— L'unification des deux types de justice (justice « traditionnelle » et tribunaux « français » ou « modernes ») et des nombreux ordres de juridictions (séculières et religieuses, civiles, commerciales, prud'homales...) caractérise les trois expériences. Mais elle s'effectue en bloc et sans délai, dans la foulée de l'indépendance, en Tunisie ; le Maroc, qui conservera pendant 10 ans, avec toutes leurs attributions, les juridictions diverses instituées par le Protectorat, y mit fin par des mesures précipitées et excessives, la loi du 3 Février 1965 prescrivant à la fois l'unification et l'arabisation immédiate, sans souci des intérêts bien compris des justiciables et de la justice elle-même. En Algérie, au contraire, la volonté d'assurer la continuité du service public de la justice se manifeste par une édification de la nouvelle construction échelonnée en deux vagues distinctes et complémentaires, de 1963 à 1966. Il est surprenant cependant, que l'auteur de l'étude ne signale nulle part les hésitations et contre-mesures en matière d'arabisation :